

École secondaire Grande-Rivière



Conseil d'établissement

Séance ordinaire du 24 septembre 2012

Local 140 de l'école

19h16 à 21h17

Procès-verbal

Sont présents :

| Poste | Nom | Groupe représenté |
|-------|----------------------|---------------------------------------|
| 1- | Marc Brosseau | Parent |
| 2- | Bruno Émond | Parent |
| 3- | Frédéric Laberge | Parent |
| 4- | Jacques Lamontagne | Parent |
| 5- | André Maurice | Parent |
| 6- | Nathalie Lafontaine | Parent |
| 7- | Nathalie Chrétien | Enseignante |
| 8- | Alain David | Enseignant |
| 9- | Sonia Gagnon | Enseignante |
| 10- | Caroline Garand | Enseignante |
| 11- | Marie-Claude Labelle | Enseignante |
| 12- | Ginette Lapointe | Représentante du personnel de soutien |
| 13- | Michel Parent | Représentant de la communauté |

École secondaire Grande-Rivière

Sont également présents à la table du conseil :

| | | |
|--|---------------------------|------------|
| | Monsieur Stéphane Lacasse | Directeur |
| | Madame Nathalie Brassard | Secrétaire |

Sont absents :

| | | |
|----|--------------|--------|
| 1- | Kayigi Pozzi | Parent |
|----|--------------|--------|

Membres du public

N/A

* La copie de la liste des présences est déposée en annexe I au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

Ouverture de la séance : 19h15

| | |
|-------------------------|---|
| 1 - | <p>a) Présence et quorum :</p> <p>Le directeur, Monsieur Stéphane Lacasse, ouvre la séance après avoir constaté que tous ont reçu leur convocation dans les délais prévus et qu'il y a quorum. Ouverture de la séance à 19h16.</p> <p>Monsieur Lacasse souhaite la bienvenue aux nouveaux membres.</p> |
| | <p>b) Choix d'un président</p> <p>PRÉAMBULE Monsieur Stéphane Lacasse invite les membres intéressés au poste de président du conseil d'établissement à poser leur candidature.</p> <p>Monsieur Marc Brosseau propose la candidature de Monsieur André Maurice.</p> <p>Monsieur Jacques Lamontagne se propose comme candidat.</p> <p>Monsieur Frédérick Laberge se propose comme candidat.</p> |
| 044 - CÉ 20120924-01 | |

École secondaire Grande-Rivière

Madame Nathalie Chrétien propose la candidature de Monsieur Marc Brosseau, qui doit malheureusement décliner cette offre cette année.

Monsieur Alain David et Monsieur Marc Brosseau proposent la fin de la mise en candidature. Les membres sont en accord avec cette proposition.

Le directeur demande aux candidats de se présenter et de s'exprimer avant de procéder à l'élection.

Le dépouillement des bulletins de vote est fait par le directeur et la secrétaire de l'assemblée, en présence des membres.

Les résultats sont les suivants :

Monsieur André Maurice - 6 voix

Monsieur Jacques Lamontagne - 4 voix

Monsieur Frédérick Laberge- 3 voix

CONSIDÉRANT que l'article 56 de la *loi sur l'instruction publique (LIP)* stipule que le conseil d'établissement doit choisir son président parmi les représentants des parents qui ne sont pas membres du personnel de la commission scolaire;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Monsieur Frédérick Laberge et appuyé par Monsieur Alain David, il est résolu à la majorité :

DE CHOISIR Monsieur André Maurice comme président du conseil d'établissement de l'école secondaire Grande-Rivière pour l'année scolaire 2012-2013;

DE MANDATER le directeur de l'école, Monsieur Stéphane Lacasse pour qu'il informe la commission scolaire du nom du nouveau président du conseil d'établissement de l'école secondaire Grande-Rivière pour l'année scolaire 2012-2013.

c) Nomination des représentants de la communauté.

44-CÉ
20120924-02

PRÉAMBULE Monsieur Stéphane Lacasse informe les membres que Monsieur Michel Parent, membre du Club Richelieu, qui siégeait au conseil d'établissement pour l'année scolaire 2011-2012 est toujours disponible pour travailler avec nous cette année. Les membres sont en accord avec cette nomination.

École secondaire Grande-Rivière

Madame Frédérique Delisle qui était représentante de la communauté pour l'année scolaire 2011-2012 est toujours intéressée à siéger. Monsieur Lacasse consulte les membres : Madame Delisle est parent d'un élève qui fréquente notre école cette année. Après discussion, les membres conviennent de faire des recherches afin de trouver un membre de la communauté autre qu'un parent et de s'accorder un délai de 2 mois. Le conseil acceptera cependant la nomination de Madame Delisle si les recherches s'avèrent infructueuses.

CONSIDÉRANT que l'article 42 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, stipule que le conseil d'établissement de l'école secondaire Grande-Rivière doit comporter 2 membres de la communauté qui ne sont pas employés de l'école;

CONSIDÉRANT l'intérêt de Monsieur Michel Parent, membre du Club Richelieu, à participer à notre conseil d'établissement;


CONSIDÉRANT la mission du Club Richelieu compatible avec celle de l'école secondaire Grande-Rivière;



EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Monsieur Marc Brosseau et appuyé par Monsieur Jacque Lamontagne, il est résolu à l'unanimité:

D'APPROUVER que Monsieur Parent soit membre de notre conseil d'établissement pour l'année scolaire 2012-2013 à titre de représentant de la communauté.

École secondaire Grande-Rivière

| | |
|----|--|
| | <p>d) Accueil des nouveaux membres:</p> <p>Monsieur André Maurice souhaite la bienvenue aux nouveaux membres et remercie Monsieur Marc Brosseau pour le travail exceptionnel effectué à titre de président.</p> <p>Il demande l'accord des membres afin que les commissaires soient invités à participer aux séances du conseil. Monsieur Lacasse confirme que tous les commissaires recevront l'invitation.</p> |
| 2- | <p>Question du public :</p> <p>N/A</p> |
| 3- | <p>Adoption de l'ordre du jour</p> <p>044 - CÉ 20120924-03</p> <p>CONSIDÉRANT que Monsieur Stéphane Lacasse, directeur et Monsieur Marc Brosseau, président sortant, ont élaboré un projet d'ordre du jour pour la séance ordinaire du 24 septembre 2012;</p> <p>CONSIDÉRANT que ce projet d'ordre du jour a été préalablement communiqué aux membres du conseil d'établissement de l'école secondaire Grande-Rivière;</p> <p style="text-align: center;"></p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Monsieur Jacques Lamontagne et appuyé par Monsieur Marc Brosseau, il est résolu à l'unanimité:</p> <p>D'ADOPTER l'ordre du jour proposé pour la séance ordinaire du 24 août 2012;</p> <p style="padding-left: 40px;">En y apportant les modifications suivantes :</p> <p style="padding-left: 40px;">Ajout au point 9, Affaires nouvelles :</p> <p style="padding-left: 80px;">a) Examen d'entrée au PEI et inscriptions aux programmes particuliers.</p> |
| 4- | <p>Adoption du procès-verbal d'une séance ordinaire</p> <p>044 - CÉ 20120924-04</p> <p>PRÉAMBULE : Monsieur André Maurice s'assure que tous ont reçu une copie du procès-verbal et accorde quelques minutes aux membres pour sa révision. Il s'informe si des corrections sont nécessaires.</p> |

École secondaire Grande-Rivière

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 69 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 27 août 2012 plus de six (6) heures avant la tenue de la présente séance;



EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Madame Sonia Gagnon et appuyée par Madame Marie-Claude Labelle, il est résolu à l'unanimité :

DE DISPENSER le secrétaire de procéder à la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 27 août 2012;

D'ADOPTER, tel que déposé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 27 août 2012 du conseil d'établissement de l'école secondaire Grande-Rivière;

En y apportant les modifications suivantes:

À la page couverture- le local de la réunion est **140**

À la page 9, au point d) la première phrase du premier paragraphe devra se lire comme suit :

Monsieur Michel Parent nous informe qu'il a déjà eu une rencontre avec M Lacasse et la vice-présidente du Club Richelieu concernant le prix de la persévérance scolaire.

5- Suivis au procès-verbal

Le rapport annuel a été transmis à la direction générale. Nous n'avons pas encore eu de commentaires.

6- Correspondance

a) La publication « Le courant » de la commission scolaire est à la disposition des membres.

Autres correspondances : Monsieur Maurice en prendra connaissance et présentera le tout aux membres lors de la prochaine séance.

École secondaire Grande-Rivière

7 -

Travaux du conseil

7 a) Calendrier de travail du conseil d'établissement

044 - CÉ
20120924-05

PRÉAMBULE Monsieur Stéphane Lacasse présente aux membres le calendrier de travail proposé. Le calendrier sera remis aux commissaires et ceux-ci seront invités à participer aux séances. Madame Marie-Claude Labelle propose de débiter les séances à 19h00. Les membres retiennent cette proposition.

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 67 de *la Loi sur l'instruction publique (LIP)*, le conseil d'établissement doit établir son calendrier de travail prévoyant au moins cinq (5) séances;

CONSIDÉRANT que Monsieur Stéphane Lacasse, directeur a élaboré une proposition de calendrier de travail pour le conseil d'établissement de l'école secondaire Grande-Rivière;

CONSIDÉRANT que cette proposition de calendrier de travail tient compte des rencontres du conseil des commissaires permettant ainsi à nos commissaires de venir nous rencontrer;

CONSIDÉRANT que cette proposition de calendrier de travail tient compte des rencontres du comité de parents, permettant ainsi à notre représentant d'y assister sans compromettre sa participation à nos travaux et éventuellement, notre quorum;

CONSIDÉRANT que ce calendrier ne comprend que les séances ordinaires publiques;



EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Madame Caroline Garand et appuyée par Monsieur Alain David, il est résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER pour les travaux de notre conseil d'établissement, le calendrier de travail 2012-2013, tel que proposé par Monsieur Stéphane Lacasse, directeur, dont une copie est versée en annexe au procès-verbal (no.:2) pour en faire partie intégrante;

École secondaire Grande-Rivière

DE MANDATER Monsieur Stéphane Lacasse, directeur, pour qu'une copie bien présentée du calendrier des séances ordinaires du conseil d'établissement 2012-2013 de l'école secondaire Grande-Rivière soit préparée. Que ce calendrier soit affiché sur le site web de l'école et envoyé à la commission scolaire.

7 b) Modifier les règles de régie interne du conseil d'établissement:

044 - CÉ
20120924-06

PRÉAMBULE Monsieur Stéphane Lacasse présente le document précité aux membres.

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 67 de *la Loi sur l'instruction publique (LIP)*, le conseil d'établissement de l'école secondaire Grande-Rivière, doit établir ses règles de *Régie interne*;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil d'établissement ont procédé à une révision complète des règles en vigueur depuis quelques années;

CONSIDÉRANT que dans cette révision, les membres du conseil d'établissement ont tenu compte des recommandations de changements faites par Monsieur Stéphane Lacasse, directeur;



EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Madame Sonia Gagnon et appuyée par Monsieur Frédérick Laberge, il est résolu à l'unanimité :

D'ABROGER les règles de *Régie interne* du conseil d'établissement de l'école secondaire Grande-Rivière;

En y apportant les modifications suivantes:

Article 5 : Horaire des rencontres : Les réunions débutent à 19h00 et se terminent à 21h00.

École secondaire Grande-Rivière

D'ÉTABLIR les nouvelles règles de *Régie interne* du conseil d'établissement de l'école secondaire Grande-Rivière qui s'appliqueront à partir du 24 septembre 2012, dont une copie est versée en annexe (no:3) au procès-verbal pour en faire partie intégrante;

DE MANDATER Monsieur Stéphane Lacasse, directeur, pour qu'une copie bien présentée des règles de *Régie interne* du conseil d'établissement soit préparée. Cette copie neuve et actualisée devra être remise rapidement à tous les membres du conseil 2012-2013.

7 c) Approuver la programmation des activités, proposée par le directeur :

044 - CÉ
20120924-07

PRÉAMBULE Monsieur Stéphane Lacasse présente aux membres le calendrier des activités proposées. L'activité 5 sera ajoutée- « Canot de lac » pour les élèves du cours de plein air (élèves inscrits seulement), du 26 au 28 septembre. Il donne des précisions quant aux coûts et frais aux parents.

CONSIDÉRANT que l'article 87 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)* donne au conseil d'établissement de l'école secondaire Grande-Rivière, le mandat d'approuver la programmation des activités proposée par Monsieur Stéphane Lacasse, directeur;

CONSIDÉRANT que la proposition de Monsieur Stéphane Lacasse, directeur a été élaborée avec la participation des membres du personnel, conformément à l'article 89 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*;

CONSIDÉRANT que le conseil d'établissement peut exiger une contribution financière de la part des utilisateurs de ces services, conformément à l'article 91, 1^{er} par. de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, et que ces revenus tout comme ces dépenses s'ajoutent au budget de l'école;



École secondaire Grande-Rivière

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Monsieur Alain David et appuyé par Monsieur Frédérick Laberge, il est résolu à l'unanimité:

D'APPROUVER la programmation des activités proposée par Monsieur Stéphane Lacasse, directeur, dont une copie est jointe (no.: 1) au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante;

D'ADOPTER que soient réclamés aux parents, qui choisiront d'inscrire leur enfant, les frais encourus. Ces frais sont ceux qui sont mentionnés sur la documentation présentant la programmation d'activités, pour l'année scolaire 2012-2013;

7 d) L'approbation de l'ajout d'une activité:

044 - CÉ
20120924-08

PRÉAMBULE Monsieur Stéphane Lacasse souhaite établir une procédure d'adoption pour les activités, lorsqu'une adoption est nécessaire entre 2 séances du Conseil.

CONSIDÉRANT que l'article 87 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)* donne au conseil d'établissement de l'école secondaire Grande-Rivière, le mandat d'approuver la programmation des activités proposée par Monsieur Stéphane Lacasse, directeur;

CONSIDÉRANT que Monsieur Stéphane Lacasse, directeur, nous propose d'ajouter des activités à la programmation déjà approuvée, entre deux séances du conseil d'établissement;

CONSIDÉRANT que le conseil d'établissement peut exiger une contribution financière de la part des utilisateurs de ces services, conformément à l'article 91, 1^{er} par. de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, et que ces revenus tout comme ces dépenses s'ajoutent au budget de l'école;



École secondaire Grande-Rivière

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Monsieur Jacques Lamontagne et appuyé par Monsieur Marc Brosseau, il est résolu à l'unanimité:

D'APPROUVER des ajouts d'activités dont le coût n'excède pas un montant de 25,00\$ (par élèves) à la programmation des activités proposée par Monsieur Stéphane Lacasse, directeur, entre 2 séances, si ce dernier a obtenu l'aval du président;

D'ADOPTER que soient réclamés aux parents, qui choisiront d'inscrire leur enfant, les frais encourus. Ces frais sont ceux qui sont mentionnés sur la documentation présentant la programmation d'activités, pour l'année scolaire 2012-2013;

7 e) : Dénonciation de conflits d'intérêts

PRÉAMBULE Monsieur Lacasse invite les membres à prendre connaissance de ce document et leur en explique la teneur. Les membres devront remettre la déclaration signée à la prochaine séance, le cas échéant. L'approbation de la résolution sera remise à la prochaine rencontre.

7 h) Projet éducatif et plan de réussite

Monsieur Lacasse présente aux membres le projet éducatif et le plan de réussite. Il leur explique de quelle façon ces documents ont été élaborés. Le projet éducatif est lié au plan stratégique adopté par la commission scolaire. Il répond aux questions des membres concernant, entre autres, les moyens contenus au plan de réussite. Le plan de réussite sera encore développé cette année. Le comité de pilotage devrait pouvoir débiter ses travaux dès novembre prochain. Sa présentation pourrait être faite au CE en janvier.

École secondaire Grande-Rivière

8 -

Les rapports et mots des représentants**a) Rapport du président :**

- Monsieur Maurice souhaite la bienvenue aux nouveaux membres de l'équipe école.
- Bravo à l'équipe école pour son travail, l'atteinte des cibles fixées pour la dernière année scolaire.
- Monsieur Maurice a assisté au premier match de football et il a bien apprécié. Le prochain match se tiendra le 29 septembre prochain à 13h00.

b) Rapport du représentant au comité de parents :

Les rencontres auront lieu le 3^e mardi de chaque mois. Monsieur Maurice attend un avis de convocation.

École secondaire Grande-Rivière

d) Rapport des représentants de la communauté :

Suivi, projet prix de la persévérance scolaire : Une rencontre avec Monsieur Mathieu Carrière, directeur des activités étudiantes, aura lieu très prochainement.

e) Rapport du directeur

1- Monsieur Lacasse demande aux membres de consulter le document « Les conseils d'établissement des écoles, fonctions et pouvoirs », élaboré par le MELS.

2- Loi 56- modification à la loi sur l'instruction publique qui traite de l'intimidation dans les écoles. L'école a l'obligation avec la nouvelle loi de préparer un plan pour combattre l'intimidation. Monsieur Lacasse coordonne et participe actuellement, en collaboration avec le personnel, à son élaboration. Le conseil d'établissement sera appelé à approuver ce plan qui devra être réévalué annuellement.

Monsieur Brosseau souhaite que les représentants du comité des élèves puissent être présents lors de la présentation du plan.

Monsieur Maurice suggère d'ailleurs que l'on puisse réduire le temps de présence des élèves, lors des séances, en débutant par les sujets qui les touchent le plus et ainsi encourager leur participation.

3. La déclaration officielle de la clientèle aura lieu vendredi le 28 septembre prochain. La clientèle est au bas de la courbe présentement (environ 1625 élèves).

4. Comme déjà annoncé, le portail sera déployé d'ici la fin de l'année scolaire. La priorité sera accordée à la communication école-famille.

5. Nouvel outil informatique: Bientôt, le SPI nous permettra de faire un suivi individuel des élèves (ex. : plan d'intervention, etc.).

6. Monsieur Lacasse demande aux membres de compléter et de rapporter le formulaire sur la Loi d'accès à l'information lors de la prochaine séance du conseil.

10. Monsieur Lacasse lancera l'invitation à l'OPP et au comité EHDAA pour avoir un représentant lors des séances du conseil.

Monsieur Lamontagne suggère que leurs interventions puissent se retrouver après la question du public, à l'ordre du jour afin de permettre à ces représentants de quitter s'ils ne souhaitent pas assister à la séance en entier.

École secondaire Grande-Rivière

9- Affaires nouvelles:

Examen PEI et programmes particuliers : Est-ce que les documents d'inscriptions seront distribués dans les écoles qui ne font pas partie de notre bassin. La décision sera prise prochainement par la commission scolaire.

On pense aussi débiter dès la 5^e année les présentations des programmes dans les écoles primaires.

Des discussions s'ensuivent sur le marketing fait par d'autres écoles. Les journées portes ouvertes etc. Les parents discutent des méthodes qui pourraient être employées et présentent des idées.

10- Levée de la séance : 21 h 17

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Madame Nathalie Chrétien et appuyé par Madame Ginette Lapointe, il est résolu à l'unanimité :

DE LEVER l'assemblée de la séance ordinaire à 21h17.

Adopté le

Monsieur André Maurice, président

Monsieur Stéphane Lacasse, directeur

Date

École secondaire Grande-Rivière

| Item à l'ordre Du jour | No de l'annexe | Sujet de l'annexe |
|---------------------------|-------------------|--|
| 1-a | 1 | Liste des présences |
| 7-b | 2 | Calendrier de travail du conseil d'établissement |
| 7-c | 3 | Règles de régie interne |

Document en pièce jointe

Programmation des activités

ÉCOLE SECONDAIRE GRANDE-RIVIÈRE
PROGRAMMATION DES ACTIVITÉS 2012-2013

| No | Date | Activité proposée | Groupe | # d'élèves | Frais aux parents | Approb. |
|----|-------------|---|-------------------|------------|-------------------|---------|
| 1 | Octobre | Théâtre anglais - CNA | Pré-Dep, | 22 | 0 \$ | x |
| 2 | Octobre | Marche hantée d'Ottawa | CPC-1, CPCA | 45 | 5 \$ | x |
| 3 | Oct/Nov | Visite en anglais du parlement d'Ottawa | FMS, FPT-1-2-3 | 51 | 0 \$ | x |
| 4 | Octobre | Théâtre anglais - CNA | ANB314-414 | 94 | 21 \$ | x |
| 5 | Septembre | Cours de Plein-air - canot de lac | IPA544 | 20 | 85 \$ | x |
| 6 | Décembre | Champ Boisé | AVSEC | 12 | 65 \$ | |
| 7 | Novembre | Théâtre anglais - CNA | ANR414 | 110 | 21 \$ | |
| 8 | Décembre | Théâtre anglais - CNA | ANR-ANB514 | 195 | 21 \$ | |
| | Février | Théâtre anglais - CNA | ZAB314 | 60 | 0 \$ | |
| 9 | Février | Théâtre anglais - CNA | ANB314-414 | 94 | 21 \$ | |
| 10 | Nov/déc/Mar | Théâtre anglais - CNA | ZAB 4e-5e | 100 | 0 \$ | |
| 11 | Juillet | Voyage Europe de l'est | PEI* 4 et 5e | 15-35 | 3500-3900 | |
| 12 | Novembre | Visite à Montréal (MBA/RCAN./Basilique) | ARC 4 et 5 | 54 | 46 \$ | |
| 14 | Novembre | Orientation | IPA544 | 30 | 0 \$ | |
| 15 | Janvier | Escalade de glace | IPA544 | 20 | 45 \$ | |
| 16 | Février | Camping d'hiver | IPA544 | 35 | 0 \$ | |
| 17 | Février | Ski de fond | IPA544 | 45 | 20 \$ | |
| 18 | Mars | Escalade intérieur | IPA544 | 45 | 20 \$ | |
| 19 | Mai | Canot de rivière | IPA544 | 17 | 85 \$ | |
| 20 | Mai | Escalade de rocher | IPA544 | 25 | 20 \$ | |
| 21 | Mai | Tir à l'arc | IPA544 | 45 | 20 \$ | |
| 22 | Décembre | Concert de Noël au primaire | MUC_3-4-5 | 110 | 0 \$ | |
| 23 | Décembre | Théâtre Nouvelle scène | 4e sec. | 206 | 20 \$ | |
| 24 | | | | | | |
| 25 | | | | | | |
| 26 | | | | | | |